

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 20 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Vincent LAUTIER, maire.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à Laury DELAGE en remplacement d'Yves RODRIGUEZ.

PRESENTS

Vincent LAUTIER, Michel BADOIL, Nathalie BOUGAIN, Xavier CHALANDON, Laury DELAGE, Sophie DELSIGNORE, Jacqueline DUFOUR, Michèle FOLACHIER, André MUT Hervé PERONNET, Anne Lise PINTENO, Annie SKRZYPCZAK, Dominique TALLON, Nathalie TISSERAND, Anthony WILLAUME.

QUORUM ATTEINT (majorité des conseillers effectivement et physiquement présents).

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie SKRZYPCZAK.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur Xavier CHALANDON souhaite préciser ces propos suite au conseil municipal du 15 septembre 2017 : « Mon étonnement concernant le changement de cabinet d'avocat est lié au fait que le maire a décidé de ne pas prendre le cabinet Adamas pour défendre la commune dans le nouveau procès intenté à la commune par la famille Michel sur une question concernant le PLU, alors que ce cabinet spécialisé et reconnu en droit de l'urbanisme, avait défendu la commune lors du précédent procès intenté par les mêmes demandeurs et avait fait gagner la commune.

Mon étonnement n'était pas lié au fait que le maire avait décidé de changer d'avocat pour une affaire de droit social concernant une ancienne salariée de la commune ».

Remarque de Michèle FOLACHIER : « Pourquoi la réponse n'a pas été retranscrite lors du compte rendu concernant sa question au sujet du FCBS ».

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Les comptes rendus des assemblées générales de Big Bang, Voie des sens et Galaxie Dance sont reportés au conseil municipal de novembre.

- **Informations préalables**

Une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2017 d'un montant de 69 645 € a été allouée à la commune de Parcieux pour le financement de l'opération de création d'un mode doux reliant le cœur de village au chemin de Halage.

Plainte de Monsieur BIBET à l'encontre de la Société GAIDON qui entrepasse des déchets sur le terrain jouxtant sa propriété. Le préfet a pris un arrêté pour contraindre la société GAIDON à procéder à leur évacuation.

- **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée**

- Conseil communautaire du 11 septembre 2017

- 1. Environnement Dissolution du SIAH de Trévoux**

Information sur la dissolution du SIAH suite à la sortie des communes de Jassans et Genay.

- 2. Environnement – Plan Climat Air Energie Territorial**

Le conseil communautaire s'est prononcé pour le lancement de la démarche de PCAET avec la communauté de communes Val de Saône Centre et autorise le recrutement d'une personne contractuelle à mi-temps, pour mener à bien ce projet.

- 3. Campagne de mesures des consommations énergétiques**

Campagne de mise à disposition des particuliers des enregistreurs thermiques via l'ALEC 01 qui viendra en mairie présenter cette campagne.

4. Animation du programme Agro Environnemental et Climatique (PAEC)

Participation à l'animation agricole du PAEC pour la zone d'intervention prioritaire du Formans Morbier (mise en place de bandes enherbées, réduction des produits phytosanitaires...).

5. Convention d'enlèvement des épaves

Signature d'une convention entre la CCDSV et le Conseil Départemental pour l'enlèvement des épaves.

6. Remplacement d'un délégué de la CCDSV au SMICTOM

Election de Gérard CARDOSA au poste de délégué suppléant au SMICTOM.

7. Désignation d'un représentant à la commission d'énergie consultative paritaire de l'énergie au SIEA

Election de Daniel DOMPOINT en tant que représentant de la CCDSV à la commission consultative paritaire de l'Energie au sein du SIEA.

8. Vente des locaux ex ASSEDIC

Vente du tènement AB 48 au parc de Fétan à Trévoux d'une superficie de 1 367 m² avec un bâtiment de 378 m² à la société AINFO SERVICES pour un montant de 330 000 €.

9. Taxe GEMAPI pour 2018

Approbation du montant de 187 675 € comme produit de la taxe GEMAPI pour 2018.

10. Décision modificative et admissions en non valeurs

Approbation des décisions modificatives sur le budget principal, assainissement collectif et non collectif, aménagement des zones d'activité économique.

11. Bilan des cessions et acquisitions 2016

Présentation du bilan des cessions et acquisitions 2016

12. Rapport annuel sur le prix et de la qualité des services assainissement

Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services assainissement. Ce rapport sera présenté au conseil municipal de novembre pour approbation.

13. Refacturation des redevances par les prestataires eau potable

Approbation de la convention de recouvrement des redevances d'assainissement avec SUEZ.

14. Mandat de maîtrise d'ouvrage de la commune de Fareins

Mise en place d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre la CCDSV et la commune de Fareins dans le cadre de travaux de voirie.

15. Zonage d'assainissement de Fareins

Adoption du plan de zonage d'assainissement de la commune de Fareins.

16. Mise en accessibilité des arrêts Saônibus

Approbation de la nouvelle convention relative aux travaux de mise en accessibilité des arrêts bus.

17. Desserte de Frans en Transport A la Demande

Mise en place d'une nouvelle desserte en Transport A la Demande Frans/Villefranche/Frans.

18. Tourisme : taxe de séjour

Suppression des exonérations sur le type ou la catégorie d'hébergement et mise en place de nouvelles dates limites de versement de la taxe.

19. Modification des statuts du syndicat mixte chargé du Schéma de Cohérence Territoriale Val de Saône Dombes

Changement des statuts suite au déménagement du siège, la prise en compte du nouveau périmètre suite à la fusion des communautés de communes Montmerle 3 Rivières et Val de Saône Chalaronne.

• Commune

Administration générale

- Démission d'un conseiller municipal

Le préfet a reçu et accepté la démission d'Yves RODRIGUEZ.

- Installation d'une nouvelle conseillère municipale

En remplacement d'Yves RODRIGUEZ, le ou la suivante sur la liste « Agir pour Parcieux » remplace le démissionnaire. En l'occurrence Laury DELAGE, 14ème sur cette liste, vient compléter le conseil municipal à partir de ce jour.

- Election d'un conseiller pour la commission municipale « Information municipale »

Suite à la démission d'Yves RODRIGUEZ, il convient de le remplacer à la commission « Information municipale ». Soit un conseiller, soit un habitant de la commune peut être élu.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentations.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal ne voteront pas à bulletin secret pour les nominations et présentations.

Se propose pour la commission municipale « Information municipale » : Eric BERTHELIER, habitant de la commune.

Vote :

Nombres de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre des suffrages déclarés blanc ou nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 1

Nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
Eric BERTHELIER	14	quatorze

- Election d'un conseiller pour la commission municipale « CCAS »

Suite à la démission d'Yves RODRIGUEZ il convient de le remplacer à la commission CCAS. Actuellement ce groupe est composé d'élus et de représentants d'associations ou d'habitants (soit 11 personnes).

Composition du CCAS à ce jour : Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Isabelle CHALANDON, Jacqueline DUFOUR, Marie-Annick DE MARLIAVE, Yves RODRIGUEZ, Dominique TALLON, Christiane FRECHARD, Henriette MICHEL, Annie SKRZYPCZAK, Laury DELAGE.

Se propose à ce poste : Sophie DELSIGNORE.

Vote :

Nombres de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 15

Nombre de votants : 15

Nombre des suffrages déclarés blanc ou nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

Nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
Sophie DELSIGNORE	15	quinze

- Election d'un conseiller pour la commission CCDSV « Patrimoine et culture »

Suite à la démission d'Yves RODRIGUEZ, il convient de le remplacer à la commission CCDSV « Patrimoine et culture ». Seul un membre du conseil municipal peut prétendre à ce poste vacant, toutefois il n'y a pas d'obligation à le pourvoir.

Se propose à ce poste : aucune personne.

- Election d'un conseiller pour la commission CCDSV « Tourisme »

Suite à la démission d'Yves RODRIGUEZ, il convient de le remplacer à la commission CCDSV « Tourisme ». Seul un membre du conseil municipal peut prétendre à ce poste vacant, toutefois il n'y a pas d'obligation à le pourvoir.

Se propose à ce poste : aucune personne.

- Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable (suppléant)

Suite à la démission d'Yves RODRIGUEZ, il convient de le remplacer en tant que délégué au Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable. Il est à noter que seul un membre du conseil municipal peut prétendre à ce poste vacant.

Monsieur Vincent LAUTIER propose de passer de délégué titulaire à délégué suppléant. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Se propose à ce poste : André MUT.

Vote :

Nombres de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre des suffrages déclarés blanc ou nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

Nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre

André MUT titulaire	15	Quinze
Vincent LAUTIER suppléant	15	Quinze

- Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (titulaire)

Suite à la démission d'Yves RODRIGUEZ, il convient de le remplacer en tant que délégué au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain. Il est à noter que seul un membre du conseil municipal peut prétendre à ce poste vacant.

Se propose à ce poste : André MUT.

Vote :

Nombres de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre des suffrages déclarés blanc ou nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

Nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
André MUT	15	quinze

○ Divers

- Brûlage des végétaux

L'arrête préfectoral n° SAF 2017-02 en date du 3 juillet 2017 interdit toute l'année le brûlage à l'air libre ou en incinérateur individuel des végétaux sur l'ensemble du département de l'Ain. Les végétaux doivent être acheminés en déchetterie. Un deuxième arrêté n° SAF 2017-01 du 3 juillet 2017 indique le cadre réglementaire de l'incinération des déchets des exploitants agricoles et forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle.

Remarque de Michèle FOLACHIER : si la déchetterie n'est pas en mesure d'absorber les déchets, il va y avoir des déversements de déchets sur les chemins communaux. De plus, ces déchets peuvent être contaminés et leur transformation en compost problématique.

- Suppression de la réserve parlementaire

Jusqu'à présent, chaque député disposait d'une enveloppe annuelle de 130 000 € lui permettant d'apporter une aide aux associations ou aux collectivités territoriales de son choix, porteuses d'un projet d'intérêt général. La loi organique N° 2017-1338 du 15/09/2017 a supprimé la réserve parlementaire à compter de 2018. En 2016, la commune avait obtenu du député Charles de la Verpillière une aide de 4 100 € pour l'achat d'ordinateurs à l'école des Marronniers.

○ Finances

- Instauration du principe de redevance réglementée pour chantiers provisoires

Parution au Journal Officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2017 permettant d'escompter en 2018 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait, dès lors, de procéder à la simple émission d'un titre de recettes. Il faudra préciser à quels types de travaux s'applique la redevance.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- De demander au SIEA d'en assurer le contrôle et la perception, en vue de son reversement à la commune.

Il précise que ce service est proposé par le SIEA à titre gracieux.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

- **CHARGE** le Syndicat d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) d'assurer, pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants.

○ Cadre de vie PLU

- FCBS : commission sécurité

Le 3 octobre 2017, la Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et panique dans les ERP a émis un avis favorable à l'accueil du public pour le stade de foot Robert RICHARD.

Toutefois, il reste des prescriptions de sécurité à réaliser dans les meilleurs délais et le chemin des Mûriers devra être ré ouvert au niveau de la RD933 afin de faciliter l'accessibilité des secours.

Remarque : Le chemin des Mûriers sera à refaire. Il faudra réfléchir à l'accès sur la RD 933.

- Approbation des travaux de la salle polyvalente et de leur financement définitif

L'appel d'offres des travaux de la salle polyvalente pour le désamiantage (lot 1) a été lancé le mardi 18 avril 2017, pour les autres lots (lots 2 à 9) le lundi 24 juillet 2017 avec une date limite de réception des offres au 8 septembre 2017. Trente-deux entreprises ont répondu, huit ont été retenues. Le montant total des travaux HT avec le désamiantage est 232 269,70 € soit 32 269 € de plus que budget primitif. Ce surcoût est dû au désamiantage pour 9 800 € HT) et à des prestations supplémentaires (création de 2 baies fixes acoustiques 2500/2050 sur la façade sud : pour 5 400 € HT) et diverses prestations sur la cuisine et la salle des associations).

Il convient donc de réactualiser la délibération.

Monsieur le maire explique que le conseil départemental, pour le passage du dossier de demande de subvention en commission départementale, demande une délibération approuvant les travaux et le financement définitif de ces travaux.

Monsieur le maire rappelle les différentes délibérations relatives à cette opération et, notamment, le montant initial des travaux estimé à 223 000 € H.T. :

- Maîtrise d'œuvre : 20 000 € H.T.
- Autres bureaux d'étude : 3 000 € H.T.
- Travaux : 200 000 € H.T.

Il rappelle également le financement prévisionnel initial :

- DETR estimée à 25 % du montant HT : 55 750 €
- Dotation territoriale 2017 du département de l'Ain estimée à 15 % du montant HT : 33 450 €
- Autofinancement à hauteur de 60 % : 133 800 €

Nouvelle estimation de l'opération :

Monsieur le maire explique que, suite à la consultation des entreprises, les travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente s'élèvent à ce jour à : 232 269,70 € H.T.

N°	Désignation du lot	Attributaire	Montant
1	Désamiantage	DI ENVIRONNEMENT	9 800,00 €
2	Démolitions - Maçonnerie - Etanchéité - Ravalement	RICHARD CONSTRUCTION	60 000,00 €
3	Menuiseries Extérieures - Serrurerie	MENUISERIE MONTBARBON	25 109,92 €
4	Menuiseries intérieures - Bardage	MENUISERIE BRET	11 931,00 €
5	Cloisons sèches - Isolation - Plafond - Peintures - Revêtements	SA AUBONET & FILS	41 966,08 €
6	Sols Souples	ETS PEROTTO	10 006,70 €
7	Carrelage - Faïence	CARRELAGE BERRY	10 581,00 €
8	Electricité – SSI	SOLYLEC	24 365,00 €
9	Plomberie - Sanitaires - CVC - Chauffage	GAY BADEZ	38 510,00 €
TOTAL HT			232 269,70 €
TVA			46 453,94
TOTAL TTC			278 723,64

Il rappelle qu'il convient d'ajouter à ce montant :

Désignation du lot	Attributaire	Montant
Diagnostic amiante et plomb avant travaux	DEKRA	2 600,00 €
Relevé topographique	A AMARIGE	1 030,00 €
SPS	DEKRA	1 840,00 €
Etude géotechnique	ALPHA SUD	1 200,00 €
Contrôleur technique	QUALICONSULT	2 825,00 €
Architecte & bureau d'étude	Agence SERIZIAT	15 000,00 €
TOTAL HT		24 495,00 €
TVA		46 453,94 €
TOTAL TTC		29 394,00 €

Le coût total de l'opération ainsi mis à jour s'élève à : 256 764,70 € H.T.

Montant des études HT	24 495,00 €
Montant des travaux HT	232 269,70 €
Total des coûts de rénovation HT	256 764,70 €
TVA	51 352,94 €
Total des coûts de rénovation TTC	308 117,64 €

Le montant de la dépense subventionnable retenu par le département étant de 223 000 € H.T., et non modifiable pour l'attribution de sa subvention, le financement définitif serait le suivant :

- DETR (arrêté du 26 juillet 2017) :	36 000 €
- Subvention de la région (arrêté du 29 juin 2017) :	58 200 €
- Subvention du département :	33 450 €
- Autofinancement à hauteur de 50,28 % :	<u>129 114,70 €</u>
Total	256 764,70 €

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente pour un coût total de **256 769,70 € H.T.**
- **APPROUVE** le financement définitif tel que présenté
- **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du président du Conseil Départemental la subvention d'un montant de **33 450 €**
- **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents liés à ces décisions
- **DECIDE** que les crédits nécessaires inscrits au budget primitif 2017 feront l'objet d'une inscription complémentaire sur l'exercice 2018.

Question de Michèle FOLACHIER : « la création de 2 baies était-elle prévue ou est-ce une modification ? »

Réponse du Maire : « Ces ouvertures n'étaient pas prévues dans le programme initial. Toutes les ouvertures seront équipées avec du vitrage acoustique ».

○ Associations

- Compte-rendu de l'assemblée générale Croq'Menu du 22 septembre 2017

Un bilan moral a d'abord été établi :

96 familles (école et centre de loisirs) ont adhéré, représentant 12 228 repas sur l'année scolaire 2016/2017 (+ 7 % par rapport à l'année précédente). Les repas les jours d'école représentent plus de 90 % des repas. Il y a eu en moyenne 64,4 enfants les jours d'école et 22,8 pour le centre de loisirs.

Compte-tenu du nombre d'enfants, le repas de Noël n'a pas été ouvert aux parcevins, le pique-nique de fin d'année était lui ouvert aux habitants du village et 113 repas (40 adultes et 73 enfants) y ont été servis.

Croq'Menu emploie 3 salariées : Anne RICHARD, Chantal NOEL et Stéphanie PLASSE.

Il est rappelé que, depuis la mise en place du système ROPACH, ce sont les familles qui doivent se charger elles-mêmes d'ajouter ou supprimer les repas sur le site. A noter les difficultés que l'association rencontre avec les inscriptions des familles non parcevines qui inscrivent leur enfant au centre de loisirs. Une réunion sera organisée par la mairie avec Ulrich DUBOURGUAIS et une personne de Croq'Menu pour essayer de trouver une solution.

Le bilan financier a ensuite été dressé, celui-ci est positif avec un bénéfice de 236,64 €. Le budget prévisionnel pour 2017/2018 prévoit également un léger bénéfice.

Le bureau a été désigné : Isabelle LEROUGE, Présidente, Sandrine FOURNIER, Secrétaire, Sylvie DONGUY, Trésorière et Sébastien DURIX, Trésorier adjoint.

Le compte rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles sera reporté au conseil municipal de novembre.

- Compte rendu de l'assemblée générale Voie des Sens du 22 septembre 2017

Reporté au conseil municipal de novembre.

- Compte rendu de l'assemblée générale Big Bang du 25 septembre 2017

Reporté au conseil municipal de novembre.

- Compte rendu de l'assemblée générale Croq'Menu du 22 septembre 2017

Reporté au conseil municipal de novembre.

- Compte rendu de l'assemblée générale Galaxie Dance du 23 septembre 2017

Reporté au conseil municipal de novembre.

- Subvention au Sou des écoles pour la participation à la classe découverte

Tous les deux ans, Mme Fifis, directrice de l'école des Marronniers, organise une classe découverte pour la classe de CM1/CM2. Cette classe découverte aura lieu, du 29 janvier au 2 février 2018, à Giron dans l'Ain.

Les années antérieures, la commune prenait en charge environ 35 % du coût de cette classe découverte. Le solde était assuré par le Sou des écoles et les parents.

Pour 2018, le coût du voyage est de 8 668 € (7 788 € pour le centre et 880 € pour le transport).

26 enfants, une professeure des écoles, une Auxiliaire de Vie Scolaire et deux parents accompagnateurs participeront à ce voyage.

La participation du Sou des écoles est de 2 500 €, la participation des parents est de 3 120 €, la participation de la commune serait de 3 048 €.

Le versement de la subvention se fera en novembre 2017 afin de permettre au Sou de verser les arrhes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association du Sou des écoles de 3 048 € pour la classe de découverte.

○ Divers

- Bilan journées du Patrimoine

Les Journées Européennes du Patrimoine se sont déroulées le 16 et 17 septembre 2017. Pour l'occasion l'Eglise Saint Roch a été ouverte de 14 h à 18 h sur les deux journées. 34 personnes sont venues visiter l'église dont plus des 2 tiers le dimanche. Des tableaux prêtés par l'atelier BIG BANG avaient été accrochés dans l'église pour l'occasion.

Pour 2018, il est proposé de n'ouvrir que le dimanche. Il est à noter également que seuls le maire et les adjoints ont tenu les permanences.

- Bilan Semaine bleue

La semaine bleue a eu lieu du 2 au 8 octobre. Cinq ateliers ont été proposés aux parcevins :

- Petit déjeuner avec la présence d'une diététicienne,
- Musique et chansons avec la classe de Cm1/Cm2 et des résidents de l'EHPAD « La Rochette »,
- Découverte de Trévoux avec visite de la médiathèque et du carré Patrimoine, repas au restaurant et séance de cinéma à la Passerelle
- Atelier prévention routière
- Marche active et prévention des chutes en bords de Saône.

La semaine bleue s'est terminée avec un apéritif à la maison éclusière. Il est à noter une bonne participation des parcevins aux différents ateliers – 3 personnes de Massieux étaient également présentes. Le budget pour cette semaine a été de 1 800 €.

○ Questions diverses

- La cérémonie du 11 novembre se déroulera au monument aux morts à 9 h 45, puis à Massieux à 10 h 30 ? et sera suivie d'un vin d'honneur à Massieux.
- Deux dossiers ont été déposés pour candidater à deux concours pour le film : un à l'université de Bordeaux pour la « palme de l'initiative intergénérationnelle » et un pour le « trophée des maires ».
- Remarques de Michèle FOLACHIER :
 - Reconstitution importante des bandes de jeunes vers l'église, l'abri de bus et la Croix : très bruyant et sale. Le Maire surveille et accepte qu'elles restent là mais en laissant les lieux propres et sans scooters sur la place. Ce sont des jeunes de 13/14 ans de Massieux/Reyrieux/Parcieux.
 - Remerciements à Monsieur le maire pour l'envoi des projets de délibérations avant le Conseil municipal.
- Remarque d'Hervé PERONNET : nouveau conseil municipal des enfants : 7 enfants – 1^{er} conseil municipal le 16 novembre à 18 h 30.
- Remarque d'André MUT : est-il envisageable de mettre une balise « stop » au Pont de l'Âne ? Réponse du Maire « Les problèmes de circulation seront étudiés en tenant compte du futur lotissement « Le Clos du Château », l'ouverture du chemin des Muriers et la circulation rue du comte de Chateaubriand ».
- Remarque de Jacqueline DUFOUR : problème de parking dû aux parents qui stationnent devant les entrées des riverains dans l'attente de récupérer les enfants qui sont au stade.
- Remarque de Nathalie BOUGAIN : plusieurs cambriolages ont eu lieu dernièrement dans le Val de Saône. Une vigilance accrue est à observer pour le dernier trimestre de l'année (changement d'heure, approche des fêtes...).

CLÔTURE DE LA SEANCE à 21 h 20

La secrétaire de séance,
Annie SKRZYPCZAK

Vincent LAUTIER		André MUT	
Michel BADOIL		Hervé PERONNET	
Nathalie BOUGAIN		Anne Lise PINTENO	
Xavier CHALANDON		Annie SKRZYPCZAK	
Sophie DELSIGNORE		Dominique TALLON	
Laury DELAGE		Nathalie TISSERAND	
Jacqueline DUFOUR		Anthony WILLAUME	
Michèle FOLACHIER			